

Cartographie des potentielles sources de conflits existant entre les réfugiés maliens et la population hôte dans la Moughataa de Bassikounou, Mauritanie



Auteurs
Dr Kadari Traoré
Adinla SAYE

Janvier 2020

Table des matières

Glossaire	4
1. Introduction	6
1.1. <i>Contexte de l'étude</i>	6
1.2. <i>Objectifs et résultats attendus</i>	8
1.3. <i>Méthodologie</i>	8
1.4. <i>Les limites de l'étude</i>	9
2. Traits caractéristiques de la cohabitation à Bassikounou	10
2.1. <i>Le contexte social et ses évolutions</i>	10
2.2. <i>Les facteurs de conflits potentiels entre population locale d'accueil et réfugiés</i>	11
2.2.1. <i>Une tendance au déni : "les réfugiés maliens, ils sont nos frères et nos sœurs et non des réfugiés"</i>	12
2.2.2. <i>Des rivalités comme facteurs de tension sociale</i>	12
3. Les mécanismes de règlement des conflits à Bassikounou	19
3.1. <i>Les chefs religieux et chefs de village</i>	19
3.2. <i>Les comités de gestion des conflits (CGC)</i>	20
3.3. <i>Autres mécanismes de gestion de conflit</i>	20
4. Recommandations pour le renforcement de la cohésion sociale à Bassikounou	22
4.1. <i>Appuis à la population urbaine de Bassikounou</i>	22
4.2. <i>Dynamisation des comités de gestion des conflits (CGC)</i>	22
4.3. <i>Création et soutien des cadres de concertation</i>	23
Conclusion	24
Annexes	26

Sigles et acronymes

BEPC : Brevet d'étude du premier cycle

CGC: Comité de Gestion des Conflits

HCR: Agence des Nations Unies pour les Réfugiés

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

ACF : Action Contre la Faim

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

Glossaire

Afin de permettre une compréhension approfondie des facteurs de paix dans le cadre de cette étude les concepts connexes présentés ci-dessous permettront de mieux appréhender la problématique traitée.

- **Conflit** : Le conflit est généralement perçu comme un antagonisme. Cette définition est suffisamment large pour inclure toutes sortes de conflits allant des disputes de ménage aux guerres. Selon Tran Van Minh, « la notion de conflit est une terminologie qui met en concurrence plusieurs termes : conflit, litige, différend, crise, tension, antagonisme, situation... »¹. Toutefois, le conflit se distingue de la crise. Pour le politologue américain William Zartman, le conflit est le premier stade de la crise. Alors que celui-là renvoie « au litige qui sous-tend les heurts entre les belligérants, celle-ci désigne le passage actif des hostilités armées »².

- **Crise** : il s'agit de la phase critique dans l'évolution du conflit, le conflit précède donc la crise. Par ailleurs, il importe de faire la différence entre le conflit et les termes de tension interne et de trouble intérieur. Ce sont des situations de basse intensité n'ayant pas encore atteint le stade de conflit armé. Ces situations ne présentent pas l'intensité et l'organisation militaire nécessaire caractéristique du conflit armé. Le terme conflit est défini comme une « hostilité, lutte entre groupes sociaux, entre Etats, n'allant pas jusqu'au conflit armé et sanglant, que l'on oppose souvent à la guerre politique militaire »³. Lorsque la conduite de cette hostilité ou lutte est faite par les armes, le conflit devient armé et s'apparente ainsi à une véritable guerre qui est perçue comme « un acte de violence dont le but est de forcer l'adversaire à exécuter notre volonté »⁴.

- **Résolution des conflits** : La résolution des conflits est, généralement, définie comme l'application non coercitive des méthodes de négociation et de médiation, par des tierces parties, en vue de désamorcer l'antagonisme entre adversaires et de favoriser entre eux une cessation durable de la violence. Elle « s'applique à l'élimination des causes du conflit sous-jacent, généralement avec l'accord des parties. La résolution du conflit est à long terme un fruit épineux. Elle s'accomplit rarement par une action directe et nécessite le plus souvent un laps de temps prolongé, même si les aspects les plus immédiats du conflit peuvent parfois être supprimés par entente entre les principaux intéressés. ». La résolution des conflits se distingue de la gestion des conflits, qui quant à elle, renvoie à l'élimination, à la neutralisation ou au contrôle des moyens d'entretenir un conflit ou une crise.

International Alert ne sépare pas les conflits et les tensions, mais une différence est faite entre les conflits latents et les conflits ou violences manifestes.

- **Gestion des conflits** : Un conflit est géré dans la mesure où les effets de la violence qu'il entraîne sont contenus et atténués par les adversaires ou par les parties. En d'autres termes, la gestion des conflits ou des crises fait appel à des mesures comme « refuser aux deux côtés, les moyens d'un camp en augmentant légèrement ceux de l'autre, séparer les combattants dans l'espace ou le temps, remplacer les affrontements par des rencontres autour d'une table de négociation. La gestion cherche donc à empêcher un conflit d'éclater sous forme de crise ou bien à calmer une crise en cours ».⁵

La principale distinction entre résolution des conflits et gestion des conflits est que celle-là englobe celle-ci; la gestion constitue une étape transitoire plus ou moins longue dans le processus de règlement définitif d'un conflit.

¹ TRAN VAN Minh, « Les conflits », in Encyclopédie juridique de l'Afrique, tome 2, Dakar, Nouvelles éditions africaines, 1992

² William ZARTMAN, La résolution des conflits en Afrique, Paris, éditions L'Harmattan, 2000

³ Extrait « Définir la guerre », https://www.editions-ellipses.fr/PDF/9782729843298_extrait.pdf

⁴ Ibidem.

⁵ Pour une analyse approfondie des conflits interétatiques africains, lire TRAN VAN Minh, « Les conflits », in *Encyclopédie juridique de l'Afrique*, tome 2, Dakar, Nouvelles éditions africaines, 1992

- **Facteurs de paix** : Il s'agit de la promotion des moyens non violents de résolution des conflits à travers la mise en place des mécanismes sociaux de changement pacifique. Ce sont les valeurs humaines, le refus de la violence et la pratique de réflexes de paix. International Alert définit également la paix comme l'absence de violence (structurelle, culturelle et physique).

Le présent rapport détaille les principaux résultats et les analyses en résultant. Il se structure en quatre principales parties : une introduction présentant le contexte, les objectifs et l'approche méthodologique de l'étude (I) ; les principales données et analyses relatives aux sources de conflits (II) ; les mécanismes de résolution de conflits (III) ainsi que les recommandations et conclusions (IV).

1. Introduction

« LES RÉFUGIÉS SONT LA RESPONSABILITÉ DU MONDE...CE N'EST PAS LA PROXIMITÉ QUI DÉFINIT LA RESPONSABILITÉ » (PETER SUTHERLAND, 2015)

1.1. Contexte de l'étude

Le philosophe canadien Charles Taylor affirme dans son ouvrage intitulé *L'âge séculier*⁶ (Taylor 2007, 695) que notre époque exige des personnes une solidarité et une bienveillance jusqu'ici inédites. En effet, jamais auparavant, il a été demandé aux gens de tendre autant la main, de façon si constante, si systématique et si spontanée à l'étranger derrière la barrière⁷. D'une manière générale, il ressort des études récentes⁸ que le nombre de personnes déplacées de force n'a jamais été aussi élevé depuis la Seconde Guerre mondiale — 79,5 millions d'enfants, de femmes et d'hommes à la fin de 2019, un chiffre en hausse continue.

La Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés de 1951 et son Protocole additionnel de 1967, définit un réfugié comme « toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social particulier ou de son opinion politique, soit se trouve hors de tout pays dont elle a la nationalité et ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de chacun de ces pays; soit, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ni, du fait de cette crainte, ne veut y retourner »⁹ (art. 1). La Convention de 1969 de l'Organisation de l'Unité africaine étend cette définition pour inclure non seulement les personnes qui fuient la persécution, mais aussi celles qui fuient leur pays d'origine « du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public »¹⁰ (art. 1(2)). De même, la Déclaration de Carthagène de 1984¹¹ et la protection subsidiaire de l'Union européenne¹² étendent la protection internationale à un plus grand nombre de bénéficiaires.

Véronique Lassailly-Jacob¹³ définit le déplacement forcé comme « un mouvement de population qui n'est pas le fruit d'une stratégie préétablie des intéressés, mais résulte d'une crise (...) dont l'ampleur est telle qu'elle ne peut être résolue que par la fuite (...). Il s'agit d'un déplacement induit non pas par la recherche d'un « ailleurs prometteur » (...) mais par des forces d'expulsion vers d'autres lieux qui n'ont pas été souhaités et qu'on pourrait qualifier de « moins pire » (...). C'est une mobilité qui est «

⁶ *L'âge séculier*, Charles Taylor, 2007

⁷ Améliorer le système mondial d'aide aux réfugiés, Center for International Governance Innovation, 2019, <https://www.cigionline.org/activity/world-refugee-council>

⁸ idem, p.1

⁹ UNHCR, Convention et Protocole relatifs au statut des réfugiés, <https://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62>

¹⁰ OUA, Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique, 1969, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=488f08be2>

¹¹ Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, adoptée lors du Colloque sur la protection internationale des réfugiés en Amérique centrale, au Mexique et au Panama, Carthagène des Indes, Colombie, 22 novembre 1984, <https://www.unhcr.org/fr/about-us/background/4b14f4a5e/declaration-carthagene-refugies-adoptee-colloque-protection-internationale.html>

¹² Journal officiel de l'Union européenne, Directive 2011/95/UE du Parlement et du Conseil du 13 décembre 2011, <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:337:0009:0026:fr:PDF>

¹³ Véronique LASAILLY-JACOB, « Migrants malgré eux: une proposition de typologie », in Déplacés et réfugiés,

rupture » (...) dans le fonctionnement d'une société et de son espace de vie. Le départ (...) s'accompagne d'un traumatisme. Il n'est pas aisé de saisir dans toute sa complexité les causes d'une migration forcée.

Avec la crise sécuritaire que connaît le Mali depuis 2012, la Mauritanie, l'un des pays limitrophes, a été la destination des populations civiles du Nord. Fuyant les exactions de la guerre suite aux violences du Mouvement National de libération de l'Azawad (MNLA), et des autres groupes armés ayant débouché sur l'occupation de cette partie du territoire par les djihadistes¹⁴, la grande partie de ces déplacés ont trouvé refuge à Mbera, un des villages de la Moughataa de Bassikounou, situé au sud-est de la capitale de la Mauritanie. Mariame Sidibé explique dans sa thèse¹⁵ que le mouvement de population engendré par cette dernière crise de 2012 est sans aucun doute le plus important en termes de nombre de déplacés et de réfugiés, et de variété des profils (ethnique, sociologique, d'âge) concernés. Le Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires de l'ONU (OCHA), déjà en février 2013, chiffrait 430 978 déplacés internes et 170 313 réfugiés au Niger, au Burkina, en Mauritanie et en Algérie. Ces réfugiés maliens, en majorité femmes et enfants sont Touaregs, Arabes, Peuls, Songhais, Bellas, Bambaras. Ils sont principalement éleveurs, commerçants, artisans, ouvriers et employés de ménage. Au camp de Mbera, les réfugiés maliens ont été accueillis et installés par les autorités mauritaniennes et le HCR.

La ville de Bassikounou qui comptait environ 42 000 habitants¹⁶ a vu l'arrivée de plus de 75 495 réfugiés installés dans le camp de Mbera et enregistrés individuellement à la date du 31 mai 2013¹⁷, ce qui sans nul doute constitue un poids de plus à supporter pour la ville sur le plan socioéconomique, qui avait été marquée par de mauvaises récoltes liées à une pluviométrie insuffisante¹⁸. Les réfugiés qui s'étaient déplacés avec leurs animaux pratiquent ainsi l'élevage aux alentours du camp des réfugiés¹⁹ tandis que certains effectuent des petits travaux et du commerce²⁰. Les autres qui ne peuvent que monnayer leur force physique se sont adonnés aux travaux de ménage ou à d'autres travaux physiques soit à l'intérieur du camp, soit en ville²¹. Tout cela a contribué à créer une tension sociale et à exercer une pression sur les différentes ressources locales que sont les services sociaux de base, les ressources naturelles et les ressources pastorales. L'afflux des réfugiés pose alors la problématique de cohabitation paisible avec la population hôte.

Bassikounou est une des sept moughataas (département) et une ville de la Wilaya (région) de Hodh el Chargui, dans le sud-est de la Mauritanie, à près de 1 200 kilomètres de la capitale Nouakchott²². Cette moughataa comprend quatre villes (ou communes) que sont Bassikounou, El Megve, Fassala et Dhar. Avec un climat aride en général et une température élevée, Bassikounou est une zone entièrement désertique. La pluie tombe généralement pendant la période hivernale (juillet à septembre). La population totale s'élève à environ 42 000 habitants²³. La moughataa de Bassikounou est située sur la bande frontalière avec le Mali. Elle est limitée à l'est par la région malienne de Tombouctou et au sud par la commune de Nampala. Son économie est essentiellement basée sur le commerce et l'élevage, même si certains sont artisans et ouvriers. Par ailleurs, il existe d'autres activités porteuses avec l'ouverture des écoles, structures de santé, entreprises, forages. Aussi, la

¹⁴ « Camp de réfugiés : Mbera se languit de la paix », Reportage, 25 mars, 2015

¹⁵ « Une approche sociopolitique de la question des réfugiés dans la crise de l'Etat au Mali : Cas des réfugiés de la région de Tillabéri au Niger », Université de Bordeaux, juin 2019, p.119

¹⁶ Rapport OXFAM 167, les réfugiés du conflit malien : Répondre à l'aggravation de la crise, 22 Janvier 2013, P.3.

¹⁷ UNHCR, Bulletin d'information sur la réponse humanitaire à la situation des réfugiés maliens en Mauritanie, Mai 2013, <https://data2.unhcr.org/fr/documents/download/33646>

¹⁸ <https://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp252252.pdf>

¹⁹ Mission conjointe d'évaluation rapide des besoins des populations d'accueil de la Moughataa de Bassikounou, affectées par l'afflux de réfugiés maliens (Région de Hodh el-Charghi/Mauritanie), 2012.p.5.

²⁰ « Camp de réfugiés : Mbera se languit de la paix », Ibid.

²¹ Ibidem.

²² ONU Développement, Maintenir la paix localement : Comment renforcer la cohésion sociale à la frontière du Mali et de la Mauritanie

²³ Mission conjointe. Op.cit. p.20.

route de l'Espoir passant par Bassikounou et Fassala devait relier le sud-est de la Mauritanie au Mali et en particulier la zone de Nampala actuellement en crise majeure.

Le camp de Mbera (camp des réfugiés maliens) est situé à une vingtaine de kilomètres à l'est de la ville de Bassikounou, avec une superficie d'environ 9 km² et une population réfugiée estimée à environ 62 655²⁴. Mbera, loin d'être l'une des grandes villes administratives de la moughataa de Bassikounou, l'est devenue par sa taille actuelle vu qu'elle accueille au plan démographique un nombre de réfugiés plus élevé que celui de la population locale. Ce qui pourrait constituer une pression forte sur les ressources locales et d'éventuels problèmes de cohabitation avec la population hôte.

1.2. Objectifs et résultats attendus

La présente cartographie vise à répertorier les potentielles sources de conflits existant entre les réfugiés maliens et la population hôte dans la Moughataa de Bassikounou. Elle s'intéresse aussi aux mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits dans la ville.

Plus spécifiquement, elle permettra de :

- Analyser la typologie, les sources, la provenance et la fréquence des conflits au sein des dites communautés avant, et du fait des effets de la crise malienne ;
- Répertorier les mécanismes et les acteurs clés endogènes (traditionnels, religieux et administratifs) de prévention, de gestion et de résolution de conflits en soulignant leurs forces et leurs faiblesses notamment en ce qui concerne l'approche genre et l'implication des jeunes et des enfants ;
- Dresser le profil et la situation géographique des grandes composantes sociologiques de la ville de Bassikounou ;
- Evaluer l'apport, les forces et les faiblesses des plateformes pertinentes de la société civile ;
- Proposer des actions concrètes pour la redynamisation des mécanismes existants ou à créer avec des stratégies efficaces à opérationnaliser ;
- Mettre en valeur les expériences, leçons apprises et bonnes pratiques ;
- Formuler des recommandations programmatiques pour appuyer les activités de cohésion sociale et de coexistence pacifique de manière à aborder les problèmes communs des communautés réfugiées et hôtes ainsi que les problèmes issus de leur coexistence.

1.3. Méthodologie

L'approche méthodologique a été essentiellement participative et qualitative. Elle s'est opérée par l'utilisation de guides d'entretiens préalablement validés en interne par International Alert et Save the Children Espagne. Ces enquêtes ont été organisées d'une part, en des entretiens qualitatifs avec des acteurs ciblés (voir liste des personnes rencontrées en annexe). Les acteurs ont été rencontrés sur la base des informations fournies par le HCR, OIM, ACF, PNUD et SOS Désert. Ces entretiens se sont déroulés de manière individuelle, collective ou en groupes en fonction des réalités opérationnelles du terrain. C'est ainsi que les outils de collecte de données qualitatives tels que les guides d'entretiens semi directifs ont été administrés auprès des acteurs représentant de la manière la plus complète possible les sensibilités présentes dans le camp des réfugiés de Mbera et dans la population locale d'accueil de Bassikounou, Mbera 2 et Fassala. Il convient de signaler qu'à Fassala et Lebrayni, des visites ont été effectuées sans tenue d'entretiens semi-directifs. L'objectif de ces visites était d'effectuer différents de constats empiriques sur les mécanismes et dynamiques de coexistence pacifique. Il s'est notamment agi à Fassala, de repérer le puits qui selon les déclarations recueillies a été laissé par les autochtones à l'exploitation exclusive des réfugiés, et de visiter Lebrayni. Les acteurs

²⁴ UNHCR, Operational update, 25 novembre 2020

impliqués dans les processus de règlement des conflits et ceux n'ayant pas un rôle particulier dans ces processus ont été rencontrés.

Le camp de Mbera est entouré par les villages de Mbera 2²⁵, Saramassa, Brahimi et Bassikounou. Le camp et le village du même nom, sont proches de la commune de Bassikounou mais relèvent administrativement de la commune de Fassala située à une quarantaine de kilomètres.

Les cibles ont été regroupées en acteurs des institutions traditionnelles et religieuses (chefs coutumiers, religieux), associatifs (groupes de femmes, de jeunes, coordination des réfugiés, associations de ressortissants maliens, comités de gestion des conflits). Les entretiens ont été menés dans les centres communautaires et dans une école. Ils ont également concerné les autorités décentralisées (élus locaux) et déconcentrées de l'Etat (sous-préfets, services techniques locaux : agriculture, élevage, eaux et forêts), services de sécurité (gendarmerie), les agents des ONG, les populations locales dans les villages. En plus des entretiens, des méthodes d'observation directe et des visites ont été pratiquées.

Le travail de terrain, qui a été réalisé par deux chercheurs (un chercheur principal et un assistant de recherche), s'est déroulé en six jours du 16 au 21 novembre 2019. Au total, 15 groupes de discussions ciblés (focus groups) et 23 entretiens individuels ont été réalisés. Les acteurs rencontrés suivant ont été rencontrés : administration territoriale (Hakem), services techniques (agriculture, enlevage, gendarmerie), services judiciaires (cadi), élus, organisations de la société civile, groupes jeunes, femmes, enfants, réfugiés, autorités traditionnelles et religieuses, ONG (OIM, LWF, SOS Desert, PNUD, ACF). Les visites ont été effectuées au camp de réfugiés, dans trois villages et une ville (Bassikounou, Fassala, Mbera 2, le camp de réfugiés et Saramassa).

1.4. Les limites de l'étude

L'une des principales limites de cette étude est liée à la logistique (prises de contact et communication avec les forces de l'ordre et autres acteurs, temps imparti limité). En effet, compte tenu de la spécificité des questions abordées et de la sensibilité des problématiques analysées, plus de temps aurait pu être consacré aux enquêtes suivant la méthode socio anthropologique. Toutefois, au regard des contraintes de temps et opérationnelles, l'approche s'est focalisée sur les groupes spécifiques qui font partie de la dynamique potentielle de conflit. L'étude ne se veut ainsi pas exhaustive mais propose un regard complémentaire sur les dynamiques conflictuelles dans cette zone, sur la base de consultation d'un échantillon représentatif des acteurs.

Par ailleurs, un certain nombre de problématiques spécifiques ont été identifiées sur le terrain relatives à la protection de l'enfance. Si la présente étude n'a pas pour objectif d'analyser ces éléments il convient de les souligner. Il s'agit entre autres des:

- Enfants de la rue qui soit ont été abandonnés, soit ont quitté les parents pour manque de prise en charge ;
- Enfants en mendicité (fréquents dans la rue). Il serait utile d'investiguer davantage sur leurs origines sociales (y compris la communauté d'origine : hôte ou réfugiée) et les raisons de leur situation ;
- Enfants utilisés comme bergers, leurs exploitants et les facteurs qui causent et facilitent cette dynamique ;
- Filles victimes de prostitution, dont la forme et l'ampleur du phénomène demeure incertaine.

Ces éléments liés à la protection de l'enfance ont été signalés par les sources sécuritaires et ces cas

²⁵ Il s'agit d'un village fondé par les anciens réfugiés de 1991 ayant acquis la nationalité mauritanienne.

sont essentiellement localisés à Bassikounou.

2. Traits caractéristiques de la cohabitation à Bassikounou

« Les déplacements forcés dus aux conflits et aux persécutions dans le monde dépassent les 51 millions de personnes, dont les réfugiés et les déplacés internes (PDI). Ce chiffre a augmenté de façon exponentielle ces dernières années, du fait de la multiplication des crises qui ont révélé les limites des capacités de réponse humanitaire. Les pays et les communautés hôtes sont de plus en plus touchés par l'augmentation du nombre de déplacés forcés. Leur contribution à la protection des réfugiés et des PDI est fondamentale, mais leurs capacités souvent limitées posent d'énormes problèmes. Près de neuf réfugiés sur dix dans le monde sont accueillis par des pays en développement qui peinent déjà à offrir des services adéquats à leur propre population. D'où l'importance des programmes qui non seulement répondent aux besoins humanitaires des personnes déplacées, mais aussi encouragent l'autosuffisance et la coexistence pacifique des différentes communautés »,

Antonio Guterres, Ex-Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, 2015.

2.1. Le contexte social et ses évolutions

Il existe quelques travaux ayant abordé une caractérisation du camp à travers le concept et ses manifestations. En effet, Mariame Sidibé dans sa thèse²⁶, en citant Luc Cambrézy explique que « les camps de réfugiés sont à la fois des espaces de protection et d'enfermement, d'assistance et de contrôle, de refuge et de violence, notamment pour les femmes ». L'auteur explique par ailleurs que le camp est une nécessité provisoire dont il faut pouvoir sortir. Véronique Lassailly-Jacob²⁷ quant à elle explique que « les camps sont la forme d'accueil la plus fréquemment adoptée par des autorités pour assister et contrôler des populations étrangères qu'elles soient démunies d'un titre de séjour où à la recherche d'une protection ». Trop souvent, les camps sont présentés comme un modèle unique d'univers clos, alors qu'ils revêtent des réalités multiples. Ils sont fermés ou ouverts sur l'extérieur, dépendant fortement de l'aide internationale ou bien prenant la forme de sites agricoles dans lesquels des terres arables sont mises à la disposition des populations réfugiées.

Michel Agier²⁸ considère le camp comme une « institution molle, qui a une forme sociale de gouvernance établie, pour faire face à des situations sociales instables ». Plus précisément, les camps de réfugiés sont selon lui des outils de contrôle pour les humanitaires avec une vision assez réductrice du réfugié dans une catégorie de vulnérable voire de simple corps à soigner et à nourrir dépourvu de toute capacité d'action. Pour mieux étayer cette théorie de la « gouvernance humanitaire » Michel AGIER a recours à la notion de « biopouvoir » telle que développée par Michel Foucault ainsi qu'aux écrits de G. Agamben sur la « vie nue ». Il affirme dans ce sens que « le camp en tant qu'institution du biopouvoir pour comprendre que le traitement humanitaire des vulnérables est simultanément la continuation en d'autres temps et sous d'autres cieux d'une mise à l'écart des indésirables ; les camps pour être attentif aux émeutes dont le fantôme inquiète chaque matin les chefs de gouvernement des camps, pour être attentif à la rupture des règles du pouvoir sur la vie nue, et attentif aux situations dans lesquelles l'action politique vient déranger la scène humanitaire ». D'un point de vue spatial, cela

²⁶ « Une approche sociopolitique de la question des réfugiés dans la crise de l'Etat au Mali : Cas des réfugiés de la région de Tillabéri au Niger », Université de Bordeaux, juin 2019

²⁷ V. LASSAILLY-JACOB, « Réflexions autour des migrations forcées en Afrique sub-saharienne » in Céline Yolande KOFFIE-BIKPO et Ousmane DEMBELE (dir.), Perspectives de la géographie en Afrique subsaharienne, tome 1, Actes du Colloque international en hommage aux enseignants-chercheurs honoraires de l'Institut de Géographie Tropicale, 14-17 septembre 2009, Université de Cocody (Abidjan, Cote d'Ivoire), Éditions Universitaires Européennes, Riga (Lettonie), sept. 2009, p.6.

²⁸ M. Agier, auteur de l'ouvrage *Un monde de camp*, 2014

se matérialise par une mise à l'écart et une assignation à certains lieux, ou plutôt « hors-lieux », celui du camp en étant la figure paradigmatique. Le camp apparaît alors comme la reproduction d'une stratégie spatiale et sociale.

Il ressort des analyses faites par Mariame Sidibé qu'en Mauritanie, à partir du 25 janvier 2012, des milliers de maliens ont trouvé refuge dans la Moughataa de Bassikounou (région de Hodh Echarghi). Fassala, commune de Bassikounou, située à trois kilomètres de la frontière malienne, fut le premier site de transit qui a accueilli les réfugiés. Les autorités de la République Islamique de Mauritanie, avec l'appui du HCR, ont identifié un site à Mbera, soit à 18 km de Bassikounou et à 50 km de la frontière malienne, pour l'installation d'un camp. À la date du 7 mai 2012, selon le HCR, plus de 63 000 réfugiés étaient hébergés dans ce camp. Oxfam constate à propos de la condition des réfugiés maliens en Mauritanie que : « Bien que l'État mauritanien leur ait accordé le statut de réfugié (...), il s'est opposé à la fourniture d'une aide en dehors des camps et considère ces personnes²⁹ comme des migrants. ». L'installation des réfugiés se fait dans des conditions assez difficiles pour la population hôte en Mauritanie qui connaissait déjà « une insécurité alimentaire [chronique et] un accès insuffisant aux services de base ». Par exemple, « seulement 26 % de la population mauritanienne jouit d'un accès permanent à une eau de qualité et les taux de malnutrition dans les zones d'accueil dépassent le seuil d'alerte défini par l'OMS ». Par comparaison, 28 % de la population au Burkina Faso et 49 % au Niger ont accès à une eau de qualité. En Mauritanie, le taux de malnutrition aiguë globale dans le Hodh Chargui (zone d'accueil des réfugiés) est de 16,2 %³⁰, alors que le seuil d'alerte est de 15 %. Au Burkina Faso, la malnutrition aiguë globale dans la région du Sahel est estimée à 11,5 % (le seuil critique étant de 10 %). Au Niger, le taux de malnutrition aiguë globale est estimé à 12,3 % au niveau national.

2.2. Les facteurs de conflits potentiels entre population locale d'accueil et réfugiés

Dans les discours, il est souvent affirmé qu'il n'existe aucun problème entre les réfugiés maliens et les mauritaniens «*la cohabitation est parfaite entre les mauritaniens et nous. Nous sommes comme chez nous...*»³¹. Ces propos sont récurrents à l'entame des entretiens avec les acteurs rencontrés. Toutefois, la poursuite des entretiens conduit souvent à contrarier ces premières affirmations. Ainsi pour les besoins de l'analyse, la caractérisation du réfugié malien à travers le regard porté sur lui au sein de la communauté d'accueil constituera la première approche. Les sources de conflits résultant des diverses formes de pressions/perturbations socio-économiques et culturelles introduites par la présence des réfugiés maliens seront ensuite examinées.

"Nous avons besoin d'eau, de bois, de paille, de pâturages... ce qui a complètement saccagé l'environnement... En plus des sécheresses récurrentes et de la crise des pluies, l'environnement ici est en train de prendre un sérieux coup. Il faut aussi ajouter à ces facteurs, les feux de brousse provoqués parfois par les réfugiés... Tout cela ne peut pas se passer sans conflits, sans affrontements, même si nous parvenons à les régler entre nous..."
(propos d'un réfugié malien, leader du Camp de Mbera, extrait d'entretien du 18/11/2019 au Camp des réfugiés)

²⁹ Note du HCR : jusqu'à juin 2019, l'enregistrement comme réfugiés des ressortissants maliens ne pouvait être fait qu'au niveau du camp de Mbera. Cette restriction a été levée.

³⁰ Enquête nutritionnelle nationale utilisant la méthodologie SMART Mauritanie, Juillet 2012, https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/assessments/Mauritanie_Enquete_Nutritionnelle_juil2012.pdf

³¹ Propos recueillis lors des entretiens sur le terrain

2.2.1. Une tendance au déni : “les réfugiés maliens, ils sont nos frères et nos sœurs et non des réfugiés”

« La cohabitation est pacifique car certains réfugiés prient avec nous dans les mosquées et cela leur a permis de comprendre beaucoup de choses. Nous avons eu à célébrer des mariages entre jeunes réfugiés et ceux de la population hôte. Disons que ces mariages ont lieu entre les musulmans, c'est-à-dire entre les jeunes que nous voyons dans les mosquées » (extrait d'entretien avec un chef religieux à Bassikounou, 19 novembre 2019)

Un grand nombre d'acteurs rencontrés soutiennent de prime abord, qu'il n'existe pas de conflit entre réfugiés maliens et population locale d'accueil. Il ressort des entretiens des arguments soutenant cette thèse, tels que l'hospitalité, la proximité entre les deux pays et surtout entre population réfugiée et autochtones, de leurs valeurs socio-culturelles, rendant la cohabitation facile entre les deux communautés. « Les réfugiés maliens sont nos frères et sœurs et non des réfugiés » (extrait de propos groupe de discussion

ciblée femme, Bassikounou, le 19 novembre 2019). A ces arguments, il faut ajouter l'esprit de tolérance promu par le Coran. Par ailleurs, certains arguments soutiennent que la politique de l'Etat Mauritanien promeut l'acceptation et l'intégration des ressortissants des pays voisins tels que le Mali.

2.2.2. Des rivalités comme facteurs de tension sociale

« Nous sommes devenus plus vulnérables que les réfugiés » (propos d'une femme lors d'une discussion de groupe ciblée avec les femmes de Bassikounou, le 19 novembre 2019).

En effet, à l'arrivée des réfugiés en 2012, la population locale d'accueil a fraternellement accueilli les réfugiés maliens et a été ouverte à partager une partie des ressources disponibles, déjà limitées. La perception de certaines contradictions et parfois injustice de la part de la communauté hôte par rapport à l'exploitation des ressources locales et l'allocation de l'aide humanitaire en faveur des réfugiés a causé des tensions entre les deux communautés qui sembleraient s'aggraver avec la prolongation de la présence malienne à Bassikounou. A titre d'exemple, disputes, bagarres, restrictions de mouvement pour la recherche de bois de chauffe, notamment entre réfugiés et la communauté de Libreini ont eu lieu.

« Concernant la cohabitation avec les réfugiés du camp, c'était parfait avant mais maintenant c'est tendu... » (Extrait discussion de groupe ciblée avec les femmes de Mbera 2) : les pratiques sociales et la sociabilité liée (salutations, mariages) en constituent des exemples.

2.2.2.1. Le « désenregistrement » des autochtones mauritaniens qui se faisaient enregistrés comme réfugiés et bénéficiaient de l'aide

Pendant les enquêtes, il a été constaté que l'un des facteurs de frustration des populations locales, est la désactivation auprès de la base de données du HCR des autochtones. Cette activité de désactivation³² a commencé en 2015- 2016. Il s'est ainsi agi, conformément au droit international et au mandat du HCR de garantir l'intégrité de la base de données du HCR, les membres de la populations hôte locale ne faisant pas partie des personnes relevant directement de la compétence du HCR. Ces derniers, par d'autres moyens peuvent bénéficier

³² Cette opération consiste à détecter les membres de la population hôte ayant le statut de réfugiés après inscription frauduleuse. Dès la détection des fausses inscriptions, ils ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'assistance du HCR .

des appuis du HCR, mais également d'autres type d'assistance humanitaire et de développement. Selon les femmes interrogées au camp de Mbera, la population hôte les soutenait, mais depuis qu'elle ne bénéficie plus de l'assistance des ONG comme elles, il y a des problèmes de rivalité. Cet avis a été largement partagé par les acteurs rencontrés au camp. Les populations locales d'accueil ne sont pas satisfaites de cette situation car elles estiment qu'elles doivent également bénéficier des appuis fournis par la communauté internationale. Cette situation illustre le déséquilibre induit par l'introduction d'une aide humanitaire de grande ampleur. La création de systèmes d'assistance parallèle, si nécessaire en période d'urgence afin de répondre à des besoins immédiats, doit être également pensé en termes d'impact sur la cohésion sociale.

2.2.2.2. Les frustrations issues de la différence de traitement entre réfugiés et population locale

L'un des services de base qui suscite le plus le mécontentement de la population locale est l'éducation qui illustre selon les répondants mauritaniens la disparité de traitement en faveur de la communauté des réfugiés. Six écoles et deux extensions en dur et semi-dur ont été construites dans le camp de Mberra alors qu'il n'y en a pas, de ce type, dans toute la moughataa de Bassikounou. En plus de trois terrains de football de la jeunesse, les écoles du camp ont également des terrains de sport³³. La différence est également constatée en ce qui concerne les enseignants, plus nombreux dans le camp que dans l'ensemble de la Moughataa. Il est à noter que la séparation est liée à l'usage du curriculum malien dans le système éducatif du camp. Cette stratégie d'éducation initialement liée à l'urgence, constitue à la fois une barrière d'accès aux populations locales, et barrière à l'inclusion des réfugiés maliens dans les systèmes mauritaniens. En outre, d'autres services de bases fournis au niveau du camp, tel que la santé et l'accès à l'eau grâce aux forages, sont toutefois accessibles aux mauritaniens. En revanche, les répondants maliens ont noté que les services fournis à l'intérieur du camp demeurent insuffisants pour répondre aux besoins des réfugiés. A titre d'exemple, les classes comptent en moyenne plus de 60 élèves chacune et les enseignants manquent d'opportunités de formation afin de mettre à jour leurs compétences. En outre, les services tels que les infirmeries, les cantines scolaires et les infrastructures d'approvisionnement en eau sont jugés insuffisants.³⁴

L'autre cause de frustration provient de l'accès aux vivres. D'après les femmes du camp, elles fréquentaient les femmes des villages hôtes et avaient des relations très amicales. Toutefois, depuis que ces femmes du village hôte ne peuvent plus bénéficier des aides, donc depuis 2016, elles ont rompu tout contact. Du point de vue de la population hôte interrogée, les réfugiées ne devraient plus sortir du camp pour se procurer des vivres, vu que cela est fait aux dépens de la communauté locale qui n'a pas les mêmes accès à l'aide humanitaire. Cela constitue une des grandes frustrations des populations locales qui estiment avoir autant droit à l'aide humanitaire que les réfugiés.

Sur le terrain, les critiques concernent le contraste entre la situation des réfugiés et celle des autochtones. En effet, la perception principale est qu'il existe une très forte assistance humanitaire aux réfugiés et un faible investissement dans la population locale.

³³ Un terrain de football et un autre de volleyball.

³⁴ Cependant, jusqu'à notre passage les cantines ne fonctionnaient pas, faute d'approvisionnement par le PAM.

Toutefois, selon l'analyse du diagnostic de l'impact des réfugiés sur les populations hôtes³⁵, il existe également des réalisations dans la population hôte visant à appuyer la population locale et à préserver la cohésion entre les deux populations.

Il y est notamment souligné que « L'afflux des réfugiés dans la région de Bassikounou a sans nul doute un impact positif sur son développement économique, en particulier pour le secteur du commerce, mais aussi pour le transport et la construction. Le secteur du transport de marchandises et de voyageurs s'est très fortement développé, grâce à la croissance du marché local et la hausse de la demande et grâce aussi à la construction des routes reliant Bassikounou à Néma et Fassala. Le développement des activités de transport a également des effets secondaires positifs comme la multiplication des emplois de garagistes à Bassikounou. Les réfugiés qui disposent de véhicules à Mbera et peuvent offrir ces services, ne font de concurrence aux transporteurs mauritaniens que pour des trajets à l'intérieur de la moughataa mais cette concurrence ne gêne pas les transporteurs mauritaniens car la demande a largement augmenté. [...] La ville et la commune de Fassala bénéficient également de l'arrivée des acteurs de la coopération, par exemple à travers la rénovation partielle du réseau d'eau potable, et de sa connexion aux villes de Bassikounou et Néma grâce à l'arrivée de la route goudronnée. ». Ces éléments mettent en exergue la distinction nécessaire entre d'une part les perceptions et leur impact, et les activités et projets mis en œuvre ainsi que leurs externalités réelles d'autre part. Cette distinction, et les divergences lies sont à la source des problématiques de coexistence pacifique.

2.2.2.3. La forte pression exercée sur les ressources naturelles du fait d'un "sur effectif" des réfugiés par rapport à la population locale d'accueil

L'afflux des réfugiés, dont le nombre est estimé à 65 000 personnes selon le HCR pour une population locale mauritanienne estimée entre 30 000 et 40 000, a pour corollaire les contradictions issues de la cohabitation et pourrait à terme, éprouver la cohésion sociale.

La population hôte est composée principalement de Maures, la langue dominante est le hassanya. En parallèle, la population réfugiée est principalement composée de touaregs (60%), d'arabes (33%), de peuls (4%) et de songhai et de bamabras dans une moindre mesure.

Qu'il s'agisse des réfugiés dans le camp ou de ceux vivant au sein des communautés des villages d'accueil, on reconnaît que leur présence a fortement perturbé l'équilibre écologique du milieu d'accueil³⁶.

³⁵ UNHCR, Diagnostic de l'impact des réfugiés sur les populations hôtes, <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/72635>, Décembre 2019.

³⁶ Pour plus de détail, l'étude d'impact cite ci-avant.

Voir également, « Etude environnementale de base sur le territoire du camp de Mbera et des villages environnants » En Haut, Octobre 2019, <https://enhaut.org/projets/le-camp-de-mbera-etude-environnementale/>



L'économie de Bassikounou est essentiellement basée sur l'élevage et le commerce. L'agriculture est classée aujourd'hui troisième activité avec une production très faible³⁷, ce qui fait que les produits alimentaires principalement consommés dans la Moughataa sont les produits de l'élevage (viande, lait) et ceux importés. Cependant, pour le besoin en eau, les villages de la Moughataa ne sont dotés que des puits traditionnels devant servir à la fois à l'usage des

personnes et des animaux. Selon le chargé de l'élevage, il n'existe pas de puits pastoraux proprement dits. Avec le nombre d'animaux des autochtones et des réfugiés, les puits existants ne peuvent pas supporter les besoins en eau. Pour éviter des conflits, dans certaines localités les populations hôtes et les réfugiés ont convenu d'un système de rotation pour l'abreuvement des animaux. Ce système mis en place en 2014 a notamment été appuyé par l'ONG Intersos et mis en place dans localités de Saramassa, Kleifa et Lebrayni. Les animaux des hôtes s'abreuvent du matin jusqu'à midi alors que ceux des réfugiés s'abreuvent dans l'après-midi. Cette solution mérite d'être réévaluée quant à son impact sur le potentiel des puits en tant que points d'entrée pour des actions de renforcement de la cohésion sociale. En effet, c'est parfois autour des points d'eau que certaines relations sociales se nouent et que certains problèmes sociaux sont débattus et même réglés entre les communautés. La rotation ne permet pas alors de construire cette autre perspective du vivre ensemble, même si elle règle l'urgence des confrontations. En outre, ce système apparaît de plus en plus remis en cause, et requerrait d'être repensé et amélioré afin de favoriser effectivement la cohésion sociale.

Dans certains villages de la moughataa, comme c'est le cas à Saramassa, la population hôte a concédé les puits aux réfugiés pour leurs besoins en eau. Les autochtones ont leur puits à part dans le village. De même, dans le camp de Mbera, le HCR a réalisé un forage pour répondre aux besoins en eau du village de Mbera 2 et des réfugiés. D'après les communautés des villages voisins, le HCR autorise les habitants de Mberra 2 à prendre 50 tonnes d'eau par jour. Ceci a contribué à réduire les tensions entre les deux communautés autour de l'eau.

2.2.2.4. *La « concurrence » entre réfugiés et populations locales dans les activités économiques*

Dans les entretiens réalisés avec les acteurs notamment la population locale d'accueil, un des points de tension est l'abandon du marché de Mberra 2 par les commerçantes. En effet, la création du marché du camp de Mbera a provoqué une diminution de l'affluence du marché de Mbera 2. *« Tout ce que les réfugiés ont fait de mauvais ici, c'est d'avoir provoqué l'abandon de notre marché. Notre marché est mort, mais nous continuerons à nous battre pour le ramener. Depuis qu'ils ont ouvert un marché dans le camp, notre marché hebdomadaire a*

³⁷ Pour plus de détails sur le profil économique et la production dans la wilaya, voir : Analyse des déterminants de la vulnérabilité des systèmes pastoraux et leur implication sur les ménages pastoraux et le travail des enfants dans l'Assaba, le Guidimakha, le Hodh El Chargui et le Hodh El Gharbi, RIMRAP, 2018.

<http://documents1.worldbank.org/curated/en/233171589379619244/pdf/Analyse-des-Determinants-de-la-Vulnerabilite-des-Systemes-Pastoraux-et-leur-Implication-sur-les-Menages-Pastoraux-et-le-Travail-des-Enfants-dans-l-Assaba-le-Guidimakha-le-Hodh-El-Chargui-et-Le-Hodh-El-Gharbi.pdf> et UNHCR, Identification d'opportunités économiques pour la population du camp de réfugiés de Mbera et les populations hôtes voisines, 2018, <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/65216>

été pompé de ses animateurs. Tout est parti au camp et on sait qu'ils ne paient ni impôts, ni taxes... Nous interpellons les autorités là-dessus... » (extrait d'entretien avec un notable à Mbera 2). Les populations de la commune de Fassala ont qualifié cette situation de « concurrence déloyale ». Il a été constaté pendant les visites de terrain, l'état de délabrement dans lequel se trouve le marché de Mbera 2. Les hangars et kiosques sont abandonnés et quelques vendeurs de charbon et vivres continuent à occuper cet espace vide.

La présence des réfugiés dans certaines activités commerciales et la conséquente détérioration des conditions de la population hôte est une autre cause de frustration. L'investissement des réfugiés dans le transport local qui était l'une des principales activités économiques des jeunes autochtones avant l'arrivée des réfugiés a fait perdre aux jeunes mauritaniens une source de revenus et les a « réduit au chômage » (extrait de propos, entretien avec les jeunes de Mbera 2).

De par leur nombre important, la présence accrue des réfugiés se fait également sentir dans d'autres secteurs de l'économie, à l'image du commerce du bois et charbon de bois. « *Nous sommes désœuvrés car on nous a tout enlevé. On est là sans activités économiques car ils sont plus nombreux que nous...* » (propos de jeunes du village de Mbera 2, extrait d'entretien).

Certains répondants ont également souligné l'impact de la présence de travailleurs humanitaires sur l'économie locale. Si, d'une part, il s'agit d'une source de revenus importante à Bassikounou (logements, boutiques, commerce) où la présence est concentrée, d'autre part il crée du mécontentement à Fassala, une commune de la moughataa et qui se sent exclue des avantages tout en devant supporter les charges accrues dues à la création du camp de Mbera.

2.2.2.5. Les vols de biens, la délinquance et les « atteintes aux mœurs » mettent à rude épreuve la cohésion sociale

Les comportements en cause sont le vol, les bagarres, les coups et blessures volontaires. Certains réfugiés ont également évoqué des cas de viols. Si certaines de ces infractions sont gérées par les autorités à Bassikounou, ou par les comités de gestion des conflits, d'autres infractions ont été déférées à Nema, car plus complexes.

Le vol de bétails constitue un des principaux facteurs de conflits selon les populations interrogées. De nombreuses accusations sont liées à cette situation. La population jeune, réfugiée et autochtone est pointée du doigt. Cela s'explique, d'après certains interlocuteurs, par le fait qu'un grand nombre de bacheliers ne parviennent pas à poursuivre leur cursus scolaire après le baccalauréat car ils ne trouvent pas des mécanismes d'insertion dans le système de formation universitaire et trouver un travail stable et rentable est presque impossible. S'il existe des programmes de bourses afin de faciliter la poursuite des études secondaires, pour les réfugiés, notamment à travers le programme DAFI, ils restent insuffisants³⁸. En outre, par le passé, la population hôte de Bassikounou a fait entendre sa voix pour exiger des différentes ONG de prioriser leurs jeunes dans les différents recrutements (extrait de propos, entretien avec la jeunesse de Bassikounou).

³⁸ Le programme de bourse DAFI offre la possibilité depuis 2015 aux étudiants du camp d'obtenir des bourses. Environ 90 réfugiés maliens du camp ont pu bénéficier d'une bourse d'études pour continuer leurs études à Nouakchott au cours des trois dernières années.

Cependant, les cas de vols les plus fréquents concernent le bétail, car une partie des jeunes réfugiés sont des bouchers. Généralement, ils se rendent coupables de recel en achetant des animaux volés qu'ils égorgent pour vendre. Un des notables de Bassikounou nous a confié ceci : « *pas plus tard qu'avant-hier un jeune réfugié est rentré dans le domicile d'une vieille femme pour lui voler ses petits ruminants. Mais les cris de la victime ont fait fuir le voleur. D'ailleurs, ces jeunes voleurs sont connus de la population de Bassikounou. Ces phénomènes n'existaient pas ici avant l'arrivée des réfugiés* » (extrait d'entretien avec un notable, Bassikounou, le 19 novembre 2019). Des cas de vol de motos ainsi que de pillage des magasins de vente nocturnes ont été rapporté.

Les cas de viols existent, mais les acteurs en parlent peu : c'est un sujet que les sages (hommes et femmes) n'ont pas voulu commenter. Du côté de la jeunesse cela n'a pas été abordé non plus. D'après certains acteurs rencontrés, peu de cas de viols étaient signalé et cela constituerait un phénomène récent imputable à l'arrivée des réfugiés.

A cela, il faut ajouter les bagarres de petite ampleur entre enfants des réfugiés et enfants des villages hôtes, selon les élèves du camp que nous avons interrogés. Des cas ont été enregistrés entre élèves de Mbera 2 et ceux du camp : selon les responsables des organisations de femmes ressources dudit village, certains de leurs enfants (surtout les filles) sont inscrits au collège du camp des réfugiés. Souvent, sur la route de retour de l'école, elles indiquent faire l'objet d'agression par des garçons du camp.

Les acteurs locaux de Bassikounou évoquent aussi la possible répercussion des comportements des réfugiés sur la jeunesse de Bassikounou. A ce sujet, ils évoquent le non-respect des prescriptions religieuses par certains jeunes réfugiés : « *ceux qui ne respectent pas les prescriptions religieuses ne connaissent pas le Coran et nous ne tirons pas trop sur ça. Comme comportements antireligieux, nous pouvons citer les soirées de balani-show³⁹ qui attirent beaucoup de nos jeunes dans ce loisir. Le non-respect des comportements vestimentaires par les jeunes femmes réfugiées est aussi révélateur, même si pour le moment, cela n'a pas trop de répercussion sur nos jeunes filles car elles sont déjà éduquées selon les règles religieuses...* » (extrait d'entretien avec un notable, Bassikounou).

Un des autres facteurs de tensions entre communauté hôte et communauté réfugiée réside dans des questions d'ordre moral, ou *de mœurs* selon certains répondants disent. Le mode d'habitation de certains réfugiés à Bassikounou. En l'occurrence des concessions et parfois en mixité peut poser problème. Du fait des fréquentations, certains propriétaires de maisons sont amenés à les expulser sur des accusations de relations adultérines. Certaines filles s'adonnent à des pratiques assimilables à la prostitution⁴⁰ selon certains interlocuteurs (de l'association des ressortissants maliens à Bassikounou). Ce phénomène a été reconnu par d'autres maliens habitants dans la ville de Bassikounou. « *Ce sont nos propres filles et sœurs qui se comportent de cette façon. Parfois, ce sont les hommes qui viennent faire la queue devant la porte de ces pauvres petites filles. Nous ne devons pas encourager ce genre d'attitude qui ne nous honore pas...* ». « *La cohabitation est vraiment difficile car ce sont certains de nos frères, sœurs et filles maliens qui sont indéfendables par leurs comportements malsains. Ils s'adonnent à des vols, dépravations des mœurs... Aussi, certaines jeunes filles maliennes âgées de 12 à 15 ans ont été expulsées de la Mauritanie parce que s'adonnaient*

³⁹ Il s'agit d'un spectacle public de danse populaire qui se tient dans la rue et mobilise un grand nombre de jeunes. Un DJ installe des hauts parleurs dans la rue et anime avec de la musique de mode.

⁴⁰ Il convient de préciser que c'est vraiment un phénomène naissant, rampant dont il faut envisager la prise en charge.

à la pratique de la sexualité marchande comme chez les professionnelles de sexe... » (extrait d'entretien avec l'association Yèrèko⁴¹).

2.2.2.6. L'enfance en difficulté

La Mauritanie a ratifié en avril 2005 la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, une convention adoptée par des pays africains dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Si certains des droits déclinés dans cette charte sont identiques à ceux de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, la plupart sont interprétés dans le contexte africain. Cette convention s'applique à tout enfant de moins de 18 ans et lui garantit des droits, « sans distinction de race, de groupe ethnique, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'appartenance politique ou autre opinion, d'origine nationale et sociale, de fortune, de naissance ou autre statut, et sans distinction du même ordre pour ses parents ou son tuteur légal » (Article 3). La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant garantit à tout enfant le droit imprescriptible; droit à la vie (article 5), droit à l'éducation (article 11), aux loisirs et à la culture (article 12), à la protection contre l'exploitation et les mauvais traitements (travail des enfants, exploitation sexuelle... articles 15, 26, 27, 29), à la santé (article 14). Elle protège les enfants en cas de conflits armés. Elle interdit leur enrôlement dans l'armée (article 22) et les protège s'ils sont réfugiés (article 23). Plusieurs articles sont consacrés aux droits et aux responsabilités de la famille, considérée comme « la cellule de base naturelle de la société » (article 18).

À l'exception de ce qui est rapporté ci-dessus concernant les tensions dues à des différences culturelles apparentes et des problèmes d'acceptabilité sociale de certains comportements, la situation vécue par les enfants maliens et mauritaniens ne semble pas donner lieu pour l'instant à des conflits spécifiques entre les réfugiés et la population locale. Ils sont cependant pertinents en tant qu'indications pour la communauté internationale intervenant à Bassikounou pour mieux concevoir des programmes qui répondent aux besoins spécifiques des deux communautés.

Pendant la collecte de données à Bassikounou, des informations concernant des cas d'enfants abandonnés, des cas de violences, viol, et relations d'adultes avec mineurs ont été recueillies. Ces informations sont corroborées par l'entretien tenu avec l'association Yèrèko. Elles ont été par ailleurs confirmées par l'entretien réalisé avec la gendarmerie : « *Il y a des enfants abandonnés entre 7 et 10 ans, ou séparés de leur famille soit parce que les parents ne peuvent plus les prendre en charge, et les quittent, soit parce que la mère est décédée et a laissé l'enfant entre les mains d'un homme qui ne peut pas s'en occuper, ou encore que la mère est séparée de son mari qui ne peut plus s'en occuper* ». L'ampleur de ce phénomène n'a toutefois pu être confirmée par les services de gendarmerie.

Les membres de l'association Yèrèko (extrait d'entretien à Bassikounou) identifient les jeunes maliens que les éleveurs mauritaniens recrutent pour berger comme à risque d'exploitation si non d'esclavage une fois éloignés de Bassikounou. Plusieurs ont été les cas de jeunes renvoyés au camp de Mbera sans le salaire préalablement convenu pour leur travail. Des témoignages concernant des filles mineures (entre 13 et 16 ans) de la communauté des réfugiés impliquées dans la prostitution, phénomène dont la responsabilité exclusive est

⁴¹ Yèrèko est une association des maliens en Mauritanie, nous avons rencontré les membres du bureau de Bassikounou. Ces propos ont été soutenus par la brigade de gendarmerie.

souvent attribuée aux réfugiés par la population locale ont également été collectés. Ces allégations demeurent toutefois à analyser dans le contexte de frustrations qui peut prévaloir.

L'éducation reste une des préoccupations les plus fortes pour les parents et représentantes des deux communautés. À côté des limites générales du système et infrastructures éducatives, les répondants ont soulevé des problèmes très spécifiques : dans le village de Mberra 2, l'absence de lycée empêche environ 100 filles de poursuivre leur programme d'études à cause de la différence de curricula. Toutefois, le manque d'acte de naissance empêche parfois les enfants maliens la poursuite des études après le BEPC. Un des problèmes majeurs réside dans l'accès des enfants maliens à l'école : « *Nos enfants ne sont pas acceptés dans les établissements publics et nous les amenons dans un établissement privé appartenant à un Maiga qui est d'origine malienne car il nous arrange dans les frais de scolarité* ». (extrait de propos, focus group avec l'association *Yèrèko*). L'offre éducative, pose ainsi problème à plusieurs niveaux avec une offre inégale entre le camp et la ville, mais aussi du fait des barrières administratives dans les deux communautés. Cela tend à favoriser la perception d'une inégalité d'accès et d'offre, aussi bien pour les locaux, que pour les réfugiés et ressortissants maliens vivant hors du camp de Mbera.

Parmi les besoins des enfants maliens non satisfaits, les répondants réfugiés ont mentionné l'accès très limité aux soins et traitements médicaux. Selon les répondants, MSF a fourni les consultations médicales gratuites jusqu'en 2018 ; depuis lors, les consultations fournies par le centre de santé gouvernemental au sein du camp sont moins appréciées par les réfugiés de Mbera. Le manque d'infirmerie dans les écoles du camp implique que l'élève malade peut devoir perdre des heures de cours en attendant une assistance médicale par les voies d'accès aux soins ouvertes à tous les réfugiés. De même, selon les répondants, la situation spécifique de l'élève non réfugié qui tombe malade pose également problème, vu qu'en Mauritanie les médicaments ne sont pas gratuits et, à nouveau, la famille doit obtenir les ressources financières pour la prise en charge de l'enfant.

3. Les mécanismes de règlement des conflits à Bassikounou

Les mécanismes de règlement des conflits existant à Bassikounou peuvent être regroupés en trois grandes catégories⁴² : les mécanismes religieux, traditionnels et administratifs. Dans cette typologie, les deux premiers sont endogènes et le troisième est moderne.

3.1. Les chefs religieux et chefs de village

Dans chaque communauté, ils assurent une médiation alternative aux mécanismes modernes et pour la plupart du temps, constituent les premiers recours pour la population locale. Ils sont sollicités spontanément chaque fois qu'il y a un problème entre deux personnes ou groupes de personnes au sein de la communauté hôte. Dans le cas d'espèce les religieux

⁴² Pour les besoins de cette étude, nous avons choisi délibérément de ne pas nous étendre sur ces institutions étatiques de règlement des conflits (gendarmerie et justice) qui ne sont sollicitées qu'en dernier recours lorsque tous les autres niveaux de prise en charge du conflit ont échoué.

interviennent lorsqu'une interprétation des règles religieuses est nécessaire, par exemple pour des cas de conflits matrimoniaux ou de succession.

Ces deux institutions sont aussi des instances de gestion des conflits si elles sont saisies. Cependant, elles peuvent transférer les affaires soit à la gendarmerie, soit au Cadi selon qu'elles soient respectivement pénales ou civiles. A côté du Cadi il existe d'autres institutions religieuses et traditionnelles reconnues à Bassikounou. Il s'agit des chefs religieux (imams de mosquées) et les chefs de villages qui sont à la fois instances de décisions et de gestions des conflits. La différence entre ces institutions et celles étatiques est que les premières sont issues de la population hôte dans ses composantes et bénéficient de ce fait d'une plus grande légitimité (reconnaissance locale) car faciles d'accès. D'ailleurs les réfugiés ne les sollicitent qu'en dernier recours.

3.2. Les comités de gestion des conflits (CGC)

Les CGC sont des institutions endogènes créées et appuyées en 2014 par le HCR en collaboration avec son partenaire de mise en œuvre Intersos. En 2016, ces initiatives ont reçu l'appui du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme en collaboration avec l'OIM. Actuellement il en existe 73 au total, dont 49 sont formalisés et disposent de récépissé. Cette formalisation a été faite grâce à un appui du PNUD). Il existe des comités dans le camp de Mbera et dans les villages (comités villageois de gestion des conflits). La plupart des conflits (hormis les cas de crimes) sont réglés par les comités. Les acteurs rencontrés ont reconnu la légitimité des membres de ces comités tant dans le camp que dans les villages. Les membres de ces comités ne sont pas élus, ils sont désignés par consensus. Les communautés connaissent leur existence et reconnaissent leur importance.

Toutefois, ces comités souffrent de problèmes de fonctionnement. L'ensemble des acteurs rencontrés ont soutenu la pertinence de l'action des comités mais regrettent les problèmes de prise en charge de leur fonctionnement. En effet, c'est un travail bénévole qui requiert parfois des membres d'utiliser leurs propres moyens pour participer aux activités. Ces comités ne sont ainsi pas toujours opérationnels du fait des problèmes de fonctionnement (prise en charge en cas de déplacements, rencontres, activité bénévole pour une population déjà vulnérable...) ainsi que des problèmes liés à leur statut juridique/officiel (certains sont en processus de formalisation). Les membres des comités eux-mêmes ont sollicité auprès des ONG humanitaires des appuis en formation sur les rôles et responsabilités et la technique de la médiation.

3.3. Autres mécanismes de gestion de conflit

Les coordinateurs dans le camp : Le camp est subdivisé en quatre zones, ayant un chef à sa tête. Chaque zone est découpée en blocs et chaque bloc est doté d'un chef de bloc accompagné d'une femme ressource qui intervient en cas de saisine pour un conflit. Ils reçoivent les recours et plaintes et cherchent à les résoudre ou/et s'en réfèrent au comité de gestion des conflits. A cela s'ajoute un coordinateur, qui au-delà de ses fonctions de représentation des réfugiés, joue également un rôle de médiation sur certains types de conflits. Il est notamment consulté en dernier ressort lorsqu'une solution n'a pu être trouvée aux échelles de résolution inférieures.

Les structures communautaires : De nombreuses structures communautaires au sein du camp occupent un rôle en gestion des conflits. Les femmes ressources, groupes de femmes organisés, formalisés ou pas qui s'occupent de la promotion de la solidarité entre femmes, statuent sur des différends entre femmes et trouvent des solutions. Elles peuvent solliciter les coordinateurs au besoin pour des cas spécifiques. En outre, d'autres structures répondent à la multiplicité des conflits existant selon leur spécialisation (Réseau central de protection de l'enfance, comité WASH, comité Volontaire pour la Propreté du camp, comité de gestion des conflits avec la communauté hôte, collectifs d'artisans, comité de personnes vivant avec handicap, groupe communautaire sur les violences basées sur le genre). Enfin, l'activité de relais communautaires permet la veille régulière, et l'appui aux populations en cas de déclenchement de conflit afin de solliciter des médiations.

Les structures humanitaires : Au sein du camp, la gestion communautaire des conflits est favorisée, mais elle est notamment appuyée par les structures humanitaires présentes au camp. Les conflits, s'ils sont signalés aux chefs de blocs ou de zone, le sont également parfois aux bureaux de proximité gérés par le partenaire du HCR en charge de la gestion et de la coordination du camp, la Fondation Luthérienne Mondiale (FLM). Ces bureaux de proximité accompagnent au besoin les bénéficiaires et réfère au besoin le problème vers d'autres partenaires. Une distinction peut être faite entre les problématiques d'ordre socio-culturelles et litiges interpersonnels qui sont souvent gérés de manière communautaire, parfois avec l'appui des services de protection communautaire du HCR. En parallèle, les conflits relatifs à des problématiques sectorielles et techniques (gestion de l'eau, problèmes relatifs aux AGR) sont rapportés aux acteurs humanitaires. Une collaboration étroite entre les humanitaires et les structures communautaires assurent l'acceptabilité la légitimité des solutions proposées, en se renforçant mutuellement. En dehors du camp, les comités mixtes de gestion de conflits, ainsi que le recours aux structures traditionnelles permettent de répondre aux différents conflits.

L'accès à la justice formelle : au-delà de la justice traditionnelle, pour certaines problématiques, un recours à la justice est nécessaire. La présence des autorités sécuritaires au niveau du camp de Mbera permet le signalement de délit et au besoin le signalement auprès du procureur basé à Nema. La même logique existe pour les problèmes ayant lieu au sein de la communauté hôte.

4. Recommandations pour le renforcement de la cohésion sociale à Bassikounou

4.1. Appuis à la population urbaine de Bassikounou

La population locale de Bassikounou dénonce la différence de traitement en comparaison à la population réfugiée malienne pour l'accès à des services de base de qualité, notamment à l'éducation ; l'eau et aux soins de santé, face à une situation de départ déjà compromise pour les locaux. Le renforcement des mécanismes participatifs dans les évaluations de besoin menées par les humanitaires et les acteurs de développement constituerait un moyen de mieux répondre aux attentes locales. En outre, ce travail gagnerait à être effectué en bonne intelligence et coordination avec les acteurs étatiques afin d'assurer l'ancrage et la durabilité des solutions envisagées, tout en incluant la dimension de cohésion sociale. Une telle approche doit également inclure des mécanismes de reddition des comptes afin d'assurer la redevabilité et la transparence. Ceci permettrait également de dépasser la lassitude des populations et d'apprécier la portée des interventions.

L'arrivée et le séjour prolongé des réfugiés à Bassikounou ont produit des changements substantiels dans certaines activités économiques (commerce de bois et charbon de bois), entraînant une diminution des sources de revenus pour les autochtones en faveur des réfugiés. La question mérite une étude plus approfondie pour comprendre comment cela a été possible, sur quelles ressources les réfugiés se sont appuyés et si d'autres activités économiques auparavant gérées par les autochtones pouvaient être affectées par la même dynamique. L'abandon du marché de Mbera 2 nécessite également une analyse approfondie en associant aux échanges les autorités traditionnelles et administratives locales pour en comprendre les causes, vérifier l'impact sur la communauté mauritanienne, y compris la réduction de la perception des taxes commerciales par les autorités, et identifier des réponses. Si le diagnostic d'impact des réfugiés sur la population hôte⁴³ fournit des éléments de réponse, une monographie de cette situation permettrait de saisir les tenants et aboutissants de cette situation, ainsi que les dynamiques socio-économiques locales et exogènes.

4.2. Dynamisation des comités de gestion des conflits (CGC)

Tous les acteurs rencontrés (administratifs, élus, associatifs, religieux, jeunes, femmes, sécurité, ONG locales) ont reconnu l'efficacité des CGC en tant que mode de gestion des conflits nés avec l'arrivée des réfugiés. L'approche est ancrée dans le système local et le renforce en parallèle et en complémentarité au système formel étatique. Cependant, les CGC souffrent par défaut de fonctionnement, dû au manque de ressources opérationnelles, de motivation et de désengagement de certains membres.

Afin d'augmenter l'efficacité des CGC dans la gestion des conflits, mais en même temps la capacité de les prévenir, l'investissement dans la redynamisation des comités devrait se focaliser sur :

⁴³ Ibid.

- Le renforcement des capacités des membres des comités en analyse de conflit et sensibilité au conflit ;
- La formation en médiation de conflit ;
- Le soutien à la formalisation des comités existants et à la création de nouveau CGC, au besoin
- Le soutien financier minimal pour garantir les activités des comités ainsi qu'une stratégie de moyen long terme pour stabiliser leurs ressources afin de garantir leur autonomisation et durabilité.

Une analyse préalable devrait aussi vérifier le niveau d'inclusivité et de représentativité des comités existants et déterminer les critères pour la composition des nouveaux.

En complémentarité aux CGC, la formation d'autres représentantes des communautés et des autorités traditionnelles en analyse de conflit et sensibilité au conflit permettrait une plus forte action de prévention des conflits au sein et entre communautés, réduirait les besoins de couverture des coûts opérationnels, faciliterait l'appropriation de l'approche au niveau local. Également, dans la logique initiée par le gouvernement, un renforcement de l'accès à la justice⁴⁴ pourrait être accompagné, sans porter atteinte aux mécanismes traditionnels de résolution des conflits. Cela pourrait passer par le renforcement des médiateurs types *mouslihs* et des passerelles entre les différents modes de résolution des conflits.

4.3. Création et soutien des cadres de concertation

La concurrence pour les ressources et la perception d'une disparité de traitement génèrent des tensions et des soupçons dans les communautés qui, si elles ne sont pas prises en compte, peuvent affaiblir la confiance et le tissu social, ce qui augmente le risque de conflit.

La communication et le dialogue réguliers entre les réfugiés et les communautés d'accueil autour des facteurs de conflit peuvent être soutenus par le biais de plateformes de dialogue multipartites et facilitées par des facilitateurs formés permettant aux membres de discuter des problèmes, des positions et des besoins respectifs et d'identifier conjointement les réponses appropriées. Dans un premier temps les plateformes peuvent être organisées par groupes homogènes (par sexe, âge, communautés d'origine), afin de permettre des discussions ouvertes ; sur la base d'une confiance et d'une voix accrues évaluées dans les groupes homogènes, les participants peuvent être invités à former des plateformes mixtes avec membres des deux communautés.

Ces plateformes peuvent s'appuyer sur les initiatives et acteurs déjà existants à Bassikounou et qui de façon plus ou moins explicite travaillent sur la consolidation de la paix et la cohésion sociale :

- Cadres de rencontre entre les jeunes (réfugiée et autochtone) ont été organisés à travers des matchs de football, des soirées dansantes et des caravanes de la paix. Le renforcement de projets mixtes favorisant le développement local permettrait également de créer de la cohésion de fait autour de l'intérêt commun ;
- Les femmes réfugiées et les autochtones entretiennent des relations de solidarité et d'entraide qu'il convient de valoriser. Elles ont institué des tontines mixtes qui les font

⁴⁴ Ministère de la justice de Mauritanie, Stratégie nationale d'accès à la justice 2020-2024, Octobre 2019, https://www.justice.gov.mr/IMG/pdf/snaj_finalisee_18102019.pdf

rencontrer régulièrement, réaliser des cotisations et se soutenir mutuellement. Dans la ville de Bassikounou, elles ont créé des associations, dont une compte 65 membres dont 30 réfugiées et 35 autochtones. Elles se réunissent chaque dimanche et organisent ensemble des manifestations culturelles ;

- L'association malienne Yèrèko : active à Bassikounou en collaboration avec l'OIM pour des projets de protection de l'enfance et la jeunesse, pourrait être mobilisée dans la sensibilisation des réfugiés maliens et dans les cadres de concertations entre les deux communautés
- Également, le renforcement de liens entre les structures communautaires existant au camp et hors camp, contribueraient à favoriser les cadres de concertation à plusieurs échelles.

Conclusion

«Malgré les conditions difficiles de la région, la population de Bassikounou continue d'accueillir et de partager généreusement le peu de ressources disponibles avec les réfugiés maliens. Le HCR et ses partenaires travaillent dans la zone pour renforcer les moyens de subsistance des populations les plus vulnérables.»⁴⁵

Il ressort d'un document de travail de l'UNHCR que « l'instabilité et les difficultés rencontrées pour apporter les garanties minimales d'un retour sûr pour les réfugiés maliens en Mauritanie dessinent aujourd'hui la perspective d'un exil prolongé. De ce fait, le HCR cherche à trouver des alternatives durables et à promouvoir l'autonomisation à travers l'amélioration des moyens d'existence des réfugiés et de la communauté d'accueil dans une région chroniquement vulnérable et sujette à des crises alimentaires récurrentes »⁴⁶.

En dépit des problèmes décrits, il faut reconnaître que des acquis de cohabitation pacifique existent entre population hôte et réfugiés maliens à Bassikounou. Tous les acteurs interrogés ont reconnu qu'il existe à l'échelle globale une cohabitation pacifique entre les deux populations. A l'issue de ce travail de terrain, il apparaît nécessaire de changer de paradigme concernant la présence humanitaire et dans l'analyse des facteurs de cohabitation pacifique entre réfugiés et population locale. Cela passe par revoir la politique/stratégie de l'appui fourni. Une meilleure articulation entre l'urgence et la consolidation/ l'appui au développement par l'accès aux services sociaux de base qui ont été significativement éprouvés par la présence des réfugiés constituent des points clés. Les autochtones sont également vulnérables : d'où l'urgence d'intervenir au sein de la population d'accueil. « *Nous aussi, nous sommes devenus des réfugiés* » (propos d'une femme à l'occasion du focus groupe femmes à Bassikounou,). La présence massive de réfugiés en nombre doublement supérieur à celui des autochtones a fragilisé les conditions de vie des ruraux et amplifié la précarité ⁴⁷ dans son contexte. Il s'agit ainsi d'agir à deux niveaux. L'importance des représentations et des perceptions constitue un élément central à prendre en compte afin d'éviter l'escalade de la tension au conflit. Afin d'y répondre, l'échange et les activités conjointes favorisant le vivre ensemble sont nécessaires. En outre, le changement du paradigme existant avec des systèmes parallèles d'assistance opposant humanitaire et

⁴⁵ Nabil Othman, représentant du HCR en Mauritanie, UNHCR, 2018

⁴⁶ Renforcement de la résilience des populations déplacées par l'instabilité au Nord du Mali et soutien à la coexistence pacifique entre communautés Fonds Fiduciaire d'urgence pour L'Afrique Pilier du consensus européen : Paix ODD : 16 SCAPP Pilier : 3 SCAPP Chantiers : 8

⁴⁷ CAP Mauritanie 2012 final lowres (1).pdf page 9 CONTEXTE ET CONSEQUENCES HUMANITAIRES

développement, permettra de répondre aux besoins des réfugiés et de la population locale, dans une logique de nexus entre humanitaire et développement tout en garantissant la coexistence pacifique. Cette dynamique est déjà en cours et initiée par les différents acteurs, et gagnerait à être renforcé. Cela passe par la réalisation d'études socioéconomiques de base sur les conditions de vie des communautés et permettra d'éviter des tester des approches diversifiées. L'implication de l'Etat garantira la durabilité de cette dynamique.

Annexes

Liste des personnes rencontrées

N°	Nom et Prénoms	Statut/fonction	Localité
1	Nana mint cheibani	Membre comite	Camp de Mbera
2	Maya mint sidi	Femme ressource	Camp de Mbera
3	Ana walet Abassou	Femme ressource	Camp de Mbera
4	Fadimata walet Aljoumat	Femme ressource	Camp de Mbera
5	Moctar Ag Ibrahim	Elève	Camp de Mbera
6	Aguida nint Hama	Elève	Camp de Mbera
7	Fatma mint Ahmed	Elève	Camp de Mbera
8	Moulaye ould sidi	Elève	Camp de Mbera
9	Taya walet Mohamed	Elève	Camp de Mbera
10	Mariama walet Mohamed	Elève	Camp de Mbera
11	Lamine Ag Mossa	Elève	Camp de Mbera
12	Alhousseyni Ould Zamal	Jeune leader	Camp de Mbera
13	Alfaghi Ag Mohamed	Directeur de l'école III	Camp de Mbera
14	Abdoul Aziz Ag Mohamed	Coordinateur des jeunes	Camp de Mbera
15	Mohamed Ag Hamoutapha	Président de l'association des maîtres coranique/ chef religieux	Camp de Mbera
16	Mohamed Ag Malha	Coordinateur du Camp	Camp de Mbera
17	Mohamed Lamine	Capitaine de l'escadron	Camp de Mbera
18	Chafea Ould Cheikna	Chef de village de Mbera II	Village de Berra II
19	Deija Mint Oumar	Présidente des Femmes	Village de Mbera II
20	Salkha Mint Hadamine	Femme leader	Village de Berra II
21	Saloum Nazim	Agent volontaire (SC)	Bassikounou
20	Moulaye Abdal Ould Ahmedou	Hakem	Bassikounou
21	Bah Ould Sidy	Greffier en chef/Khadi	Bassikounou
22	Mohamed Ould Deh	Président/jeunesse	Bassikounou
23	Sidy Mohamed Raisse	Membre du bureau/jeunesse	Bassikounou
24	Souleymane Ould Ghoully	Membre du bureau/jeunesse	Bassikounou
25	Tidiani Sangaré	Secrétaire Général de l'Association des Maliens	Bassikounou
26	Housseyni Cissé	Adjoint du Secrétaire Général	Bassikounou
27	Ali Sangaré	Membre	Bassikounou
28	Amadou Diallo	Membre/maître coranique	Bassikounou
29	Youssouf Ouedrago	Membre	Bassikounou
30	Abou Dembélé	Membre	Bassikounou

31	Aba Ould Mohamed	President comite villageois Représentant du chef de village Fassala	Fassala
32	Lamine Ould Sidy Mohamed	Membre/jeunesse	Fassala
33	Mohamed Ould Neitou	Membre/Jeunesse	Fassala
34	AlHady Ould Dy	Membre/jeunesse	Fassala
35	Mohamed Tandia	Agent OIM	Bassikounou
36	Ahmed Ould Brahim	Coordinateur SOS Desert/Bassikounou	Bassikounou
37	Dismas Masirika	Coordinateur LWF	Bassikounou
38	Brahim Maré	Chef service/élevage	Bassikounou
39	Mohamed Ibrahim Ould Mohamed	agriculture	Bassikounou
40	Fatoumata Mint Idoumou	Agent WASH ACF	Bassikounou
41	M'Bo Alhousseni Demba	Inspecteur de l'enseignement	Bassikounou
42	Victor Kitembo Idumba	Coordinateur projet conjoint PBF PNUD Mauritanie	Bassikounou
43	Adjudant-Chef Moussa Mohamed	Brigade gendarmerie	Bassikounou
44	Cheikhna Ould Sidi	Maire	Bassikounou
45	Ahmedou Ag Bouhary	Chef Zone 1	Camp Mberra
46	Bady Ould Sidamar	Chef Zone 2	Camp Mberra
47	Khalide Ag Jabour	Chef Zone 3	Camp Mberra
48	Mine Ould Hamada	Chef Zone 4	Camp Mberra